

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, mardi 2 mars 2021

CONSULTATION DU PUBLIC

Donnez votre avis sur la gestion de l'eau du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

#ConsultEau2021

Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} septembre, le comité de bassin Seine-Normandie consulte la population, les associations, les collectivités, les entreprises ou les groupes d'acteurs sur les orientations qui définiront les prochaines décisions relatives à la gestion de l'eau.

Une plateforme en ligne eau-seine-normandie.fr permet de recueillir les avis.



Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027 a été adopté lors du comité de bassin du 14 octobre 2020. Il engage solidairement les collectivités territoriales, le monde économique, agricole et associatif, et l'État en fixant la feuille de route pour la reconquête des ressources en eau et des milieux aquatiques. C'est une ambition

collective majeure pour les années à venir et qui implique que nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique, protéger les ressources en eau et enrayer la disparition de la biodiversité.

Cap sur le bon état des eaux d'ici à 2027

Le SDAGE qui définit, sur les territoires, les politiques publiques pour l'eau, est en cours de révision. Il sera adopté début 2022 et mis en œuvre dans le bassin Seine-Normandie de 2022 à 2027.

Les principaux axes d'évolution majeurs du prochain SDAGE sont caractérisés par cinq orientations fondamentales sur lesquelles les avis sont sollicités :

- des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés
- réduire les pollutions diffuses
- réduire les pressions ponctuelles
- anticiper des déséquilibres quantitatifs
- agir sur tout le bassin pour la mer et littoral

Un programme de mesures (PDM), adapté aux territoires du bassin, accompagne le SDAGE.

Chaque avis compte

Les citoyens mais également les collectivités, entreprises, associations, groupes d'acteurs concernés sont invités à répondre à cette consultation et à donner leur avis sur les pistes d'action et le programme de mesures à engager. C'est pour eux l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Les avis permettront au comité de bassin Seine-Normandie de finaliser notamment les enjeux sur son bassin et de mettre à jour sa stratégie pour l'eau.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>.

A noter que la consultation sur le SDAGE est conjointe avec celle sur le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Répondre en ligne sur : eau-seine-normandie.fr

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (rivières, plans d'eau, lagunes, eaux littorales et nappes souterraines). Révisé tous les 6 ans, il fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Le SDAGE est accompagné d'un **programme de mesures (PDM)** qui identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, de documents d'accompagnement et d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) définit la politique à mener pour prévenir des inondations. Il est aussi accompagné d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le comité de bassin est une assemblée dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et de l'Etat. Il débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

CONTACT PRESSE

Agence de l'eau Seine-Normandie
Marie-Anne Petit - 06 61 58 91 74
petit.marie-anne@aesn.fr

